

## REPRISE DES HOSTILITÉS

Pendant la Covid, les restructurations, la casse des missions, la liquidation de l'Action Sociale, le démantèlement de nos droits et garanties (Lignes de Gestion) s'accroissent, s'accroissent !

Arrêtons de faire l'autruche. Nous sommes toutes et tous menacés.

Le dynamitage de la DGFIP se confirme ! Notre administration vole en éclats et s'accompagne de la destruction de nos conditions de travail.

Réveillons nous ! Seule une réaction collective permettra d'enrayer la machine infernale.

L'intersyndicale nationale Solidaires - Cgt - Fo - Cfdt relance un processus de mobilisation en plusieurs étapes :

- HMI nationale intersyndicale le 08/04 de 14h30 à 15h30
- Actions et grève nationale le 10 mai
- Assises départementales des Finances Publiques en juin
- Débats publics sur les missions en septembre 2021
- Assises nationales en octobre 2021

**Engage-toi, inscris-toi dans cet agenda, il n'est pas trop tard.**

## HÔPITAL MALADE

Selon le rapport de la Cour des Comptes de mars, il y avait 37 lits de réanimation pour 100 000 personnes âgées de plus de 65 ans fin 2019, contre 44 en 2013 (soit une baisse de 16 %).

Avec le T2A (tarification à l'acte et à l'activité) et son système de points flottants (le tarif des actes baisse chaque année... pour respecter l'enveloppe globale !), chaque lit de réanimation creusait de 115 000 € le déficit de l'hôpital.

On comprend mieux pourquoi en « bonne logique » comptable, on supprime autant de lits en réanimation.

En parallèle, faute de recrutements et de salaires suffisants, il manque des infirmières (avec beaucoup de démissions en raison des conditions de travail abominables). 40% des anesthésistes-réanimateurs ont plus de 55 ans. Avec des services de réanimation saturés, les hôpitaux reportent à nouveau des soins. Le bilan humain de ces reports risque d'être lourd. Les dégâts causés par le néolibéralisme se paient

décidément cher.



## BIENVENUE EN ABSURDIE

Notre n°1 (Drfip44) avait décidé unilatéralement de laisser fermés nos accueils dans les CFP (hors trésoreries) depuis le confinement de novembre. Cette position à contre courant de ce qui se passait dans les autres directions et au détriment du service public a été combattue par la CGT.

Voilà maintenant que la Drfip 44 rentre dans le rang et rouvre largement ses guichets au moment où la troisième vague forcit ! Pour le moins paradoxal si la position initiale était bien prise sur une visée prophylactique.

Dans ce contexte, la ministre de la Fonction Publique cherche à accroître l'usage du télétravail. Ce souhait louable se heurte à la statistique. Il faut savoir qu'un télétravail à mi-temps sur la journée n'est compté comme télétravail que si c'est la matinée qui est faite en télétravail. Si vous télétravaillez uniquement l'après midi, ça ne rentre pas dans les stats ! Là on coupe les statistiques en quatre.

Après avoir détruit les CAP, et inquiète d'une flambée éventuelle des procédures contentieuses allant au Tribunal Administratif, **Bercy veut mettre en place un « médiateur RH »**. À ce stade ni le nombre de médiateurs, ni leur positionnement, ni l'étendue de leur périmètre d'action n'est défini. En attendant l'arrêté d'application, on ne peut qu'être dubitatifs sur ce « nouveau mode de gestion des conflits » où l'on se demande bien où sera la neutralité du médiateur choisi par l'administration. C'est au passage, la démonstration par l'absurde de l'utilité des CAP et du rôle des représentants syndicaux.

**Bref, ne reste pas seul·e, syndique-toi !**

